

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RÉUNION DU LUNDI 25 AVRIL 2005 – 18h30

DOCUMENT A AFFICHER ET
A CONSERVER EN MAIRIE

Étaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : B. BOULANGER (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; P. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, JL. MIONNET, R. DUAUT, J. DAIX ; P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; D. BOUTIN (Chepoix) ; F. RIVIERE (Esquennoy) ; J. ROBERT (Gouy les Groseillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; D. LEQUIEN, M. DOUVRAIN (Froissy) ; JP. RANDOLET, J.M. DAIX (Hardivillers) ; J.F. BOYENVAL (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; D. WATBLED (Noirémont) ; D. DOUAY (Puy la Vallée) ; G. GHESQUIERE (Quesnel Aubry) ; C. LE COUTEULX (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; A. GOZET (Thieux) ; C. MUYL (Oroër).

Délégués Suppléants : A. BECQUE (Broyes) ; A. BROUAYE (Mesnil St Firmin).

Étaient présents sans voix délibérative : V. LECLERCQ (Beauvoir) ; L.A. DELACHAUSSEE (Chepoix) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; Ph. DUBOIS (Thieux).

Étaient excusés : Ph. COULOMBEL (Ansauvillers) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; J.P. MATROT (Noyers St Martin).

Assistaient également

Monsieur Jean-François VERSCHAE, chargé de mission
Mlles Sandrine COLIN, assistante administrative
Esclarmonde MONTEIL, Conservatrice du Musée archéologique



1 – Mission Locale Rurale

Rappel : Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 25 mars 2005, avait décidé de surseoir à statuer dans l'attente d'éléments complémentaires.

Monsieur FONTAINE, Président de la MLR, a été invité à venir présenter sa demande devant le conseil Communautaire.

Monsieur FONTAINE rappelle les missions et le mode de fonctionnement de la MLR (cf dossier ci-joint).

Financement : La subvention versée en 2004 était de 27 502 €, compte tenu de la subvention attendue au titre du FRDL du SMOP d'un montant de 20 123 €.

Cette subvention n'étant plus allouée, la demande au titre de 2005 s'élève à 40 611 € (cf courrier ci-joint).

Monsieur BOULANGER précise qu'en qualité de Trésorier de la MLR, il a pu constater que le personnel de la MLR est très volontaire et travaille beaucoup. Même si les résultats ne sont pas toujours visibles, la MLR est très utile.

Monsieur COTEL indique que sur Breteuil, l'impact de la MLR est nettement perçu. Un partenariat est mis en place avec le Centre Social et le CCAS.

Monsieur CAUWEL signale qu'en qualité de Conseiller Général il est amené à recevoir des personnes en difficulté et qu'il les invite à prendre contact avec Ludovic MOUREAU, lequel le tient régulièrement informé.

Monsieur VASSELLE fait remarquer que le canton de Froissy a le sentiment d'être délaissé et qu'une nouvelle organisation des services devrait peut-être être mise en place.

Monsieur COTEL estime qu'un effort de communication doit être fait et que le Directeur de la MLR doit prendre contact de façon plus fréquente et plus systématique avec les élus.

Monsieur FONTAINE partage ce point de vue. Une lettre d'informations à destination des élus pourrait être mise en place.

Monsieur RANDOLET souhaiterait connaître les personnes de sa commune qui se sont adressées à la MLR.

Monsieur LE COUTEULX pense de même.

Monsieur RANDOLET reconnaît néanmoins que les élus peuvent d'eux-mêmes contacter la MLR.

Monsieur TRIBOUT estime que les élus doivent servir de relais entre la MLR et les personnes en difficulté.

Monsieur COTEL souligne que les travailleurs sociaux tiennent à préserver l'anonymat des personnes qu'ils rencontrent.

Concernant le TransRural Service, Monsieur FONTAINE informe de la volonté de la MLR d'acquiescer d'autres véhicules.

Suite à une question de Monsieur TRIBOUT relative aux Maisons de l'Emploi (nouvelle disposition de la loi Borloo), Monsieur FONTAINE précise qu'un premier tour de table doit avoir lieu en Préfecture le 26 avril. A priori, les Maisons de l'Emploi ne devraient pas constituer une structure supplémentaire.

Monsieur VASSELLE s'inquiète de voir que le Budget Prévisionnel pour 2005 présente un déficit de 17 465 €.

Monsieur FONTAINE indique que des mesures seront prises pour limiter les dépenses et des aides supplémentaires dans le cadre de la loi Borloo sont à espérer.

Monsieur VASSELLE signale que le Conseil Régional aurait décidé de recentrer ses actions en matière de formation par le biais de l'Inter-Territoire. Or, la MLR dépend de 2 Inter-Territoires différents. Monsieur VASSELLE s'interroge sur la possibilité de faire bénéficier la MLR de subventions dans le cadre d'une convention avec l'Inter-Territoires.

Monsieur FONTAINE indique qu'a priori les problèmes de périmètres n'auront pas d'incidence. En outre, il ne semblerait pas judicieux de rattacher la CCVBN à la MLR du Beauvaisis, les jeunes de la CCVBN ne rencontrant pas les mêmes difficultés que ceux de Beauvais (notamment en terme de mobilité).

Concernant les financements de la Région en matière d'insertion-formation, aucune position n'a été prise.

Les membres du Conseil Communautaire remercient Monsieur FONTAINE d'avoir apporté ces précisions.

2 – Musée Archéologique

→ Implantation du Musée à Vendeuil-Caply

Une opération de diagnostic archéologique a été menée dans le courant du mois de Mars, laquelle a mis au jour une nécropole. Cependant, la contrainte archéologique a été levée sur une partie de la parcelle où pourra être construit le Musée. Le reste de la parcelle pourra servir pour la réalisation d'animations archéologiques avec les scolaires par exemple.

→ Concours

Sur la base du projet scientifique et culturel validé par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 27 septembre 2002, le cabinet M.C.Co a élaboré le programme technique et architectural du futur musée. Celui-ci fixe les caractéristiques de l'équipement et constitue le document de base du concours de maîtrise d'œuvre.

Le règlement de concours a également été élaboré par le cabinet M.C.Co.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement de concours
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de concours conformément aux articles 25, 38, 70 et 74 du code des marchés publics.

→ Coût de la première phase de travaux

Travaux : 1 444 749,49 € HT

Autres (architecte, conducteur d'opération, contrôle technique...) : 344 270,00 € HT

Terrain : 17 238,00 €

3 – Parc La Belle Assise

3.1 Projet de nouvelle convention avec LAUNET

Le protocole signé avec la société LAUNET est désormais caduc.

Monsieur GABRIEL propose de signer une convention de développement qui, contrairement au précédent protocole, ne porte pas sur 3 bâtiments mais sur 1 bâtiment d'activités logistiques de 25 000 à 30 000 m² sur la parcelle disponible faisant face à l'entreprise Easy Logistique.

Prix de vente : 15 € HT le m².

Monsieur CAUWEL indique que la nouvelle convention contient des clauses beaucoup plus strictes. Le délai pendant lequel la CCVBN est liée est plus court.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour finaliser et signer ladite convention de développement.

Suite à une question de Monsieur DOUAY concernant le classement SEVESO, Monsieur VASSELLE précise que Easy-Logistique n'est pas classée SEVESO. Toutefois, le bâtiment a dû respecter des normes strictes en matière de feu au regard de certains produits chimiques réputés dangereux, qui sont en réalité des bombes aérosols utilisées pour les décorations de Noël, etc.

3.2 Compte-rendu annuel à la Collectivité – Année 2004

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'article 19 de la convention de mandat signée avec la SEMOISE, cette dernière doit adresser chaque année à la collectivité un compte-rendu annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel actualisé relatif à l'aménagement de la ZAC Belle-Assise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel 2004 et le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans ledit compte-rendu.

De même, un rapport d'activités est présenté concernant la procédure d'extension de la ZAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel 2004 et le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans ledit compte-rendu.

4 – Piscine

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Vu les réunions de la commission d'appels d'offres en date du 21 février 2005 et du 25 mars 2005.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises attributaires.

N° lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
1	Gros oeuvre	RAMERY GCBP SAS (Hazebrouck – 59)	1 449 738,14 €
2	Charpente lamellé collé	CMBP (Gravelines – 59)	239 456,27 €
3	Charpente métallique	CMB (Le Bosquel – 80)	22 680,45 €
4	Étanchéité	CIBE (Faches Thumesnil – 59)	330 000,00 €
5	Menuiserie extérieure alu	Sté Nvelle CORNUEL (Bacouël – 60)	308 777,09 €
6	Métallerie - serrurerie	DUTRIAUX (Montdidier – 80)	69 600,25 €
7	Menuiserie intérieure Cloisons	DESIREST MERCIER (Beauvais – 60)	73 727,81 €
8	Faux plafonds	CIP (Feuquières – 60)	82 305,97 €
9	Peinture	BOUCHEZ (Amiens – 80)	68 443,20 €
10	Sols durs et souples	SNIDARO (Sennecey les Dijon – 21)	603 500,00 €
11	Cabines – Casiers - Mobilier	Lot déclaré infructueux	
12	Plomberie – Chauffage – Traitement Eau - Animation	IMATEC (Perenchies – 59)	1 040 683,34 €
13	Electricité	MENTION Entreprise (Amiens – 80)	165 763,07 €
14	Contrôle d'accès	ELISATH (Nancy – 54)	55 838,60 €
15	Surveillance des bassins	VISION IQ – Poséidon (Boulogne Billancourt – 92)	105 566,58 €
16	Toboggan	SPOT (Naveil – 41)	99 682,00 €
17	VRD	SCREG Nord Picardie (Beauvais – 60)	197 136,00 €
18	Espaces Verts	ISS Espaces Verts (Bouchain – 59)	83 761,93 e
19	Boule à vagues	FUTURA PLAY (Saverne – 67)	60 734,00 €

Le lot 11 ayant été déclaré infructueux, un nouvel appel d'offres sera lancé n'incluant pas les casiers. Ceux-ci étant protégés par un brevet, une négociation sera menée directement avec le fournisseur.

5 – Délégation au Président en matière de marchés publics

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui stipule le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certains domaines (budgétaire, fiscal, de délégation de service public,...).

VU le jugement du Tribunal Administratif de Nantes en date du 17 décembre 2002 (req. N° 0201159).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant maximum de 230 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire sera tenu informé des marchés conclus dans le cadre de la délégation.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à subdéléguer, par arrêté, à un ou plusieurs Vice-Présidents, les décisions prises en vertu de la présente délégation.

6 – Décisions modificatives

6.1 Travaux à la déchetterie d'Ansauvillers

Afin d'optimiser le remplissage des bennes et améliorer les conditions d'utilisation de la déchetterie, Monsieur LOISEL propose que soient réalisées 2 alvéoles (murs en parpaings) pour le dépôt par les usagers des déchets verts et du tout-venant.

Ensuite, un entrepreneur agricole disposant d'une grue pourrait transférer ces déchets stockés dans les bennes et les tasser au maximum.

Coût des travaux : un premier devis a été établi à 7 800 € TTC

Prestation de l'agriculteur : environ 60€ TTC de l'heure

Le Conseil Communautaire,

➤ **DONNE** mandat à Monsieur LOISEL pour étudier et mettre en œuvre la solution la plus pertinente et la plus économique.

6.2 Régularisation d'écritures comptables pour le BIL

Régularisation des cautions.

Transfert de patrimoine à la ville de Breteuil pour la voirie externe.

Transfert des dépenses réglées au compte 238 vers un compte d'actif.

Equilibre des articles 4581 et 4582.

6.3 Subvention à l'Office de Tourisme de Picardie Verte et ses Vallées

Versement du solde des subventions des années antérieures qui n'avait pu être effectué par défaut de pièces justificatives (bilan financier notamment). 6574-30 : + 15 733 €.

7 - Questions diverses

→ Accueil des artisans à la déchetterie

Monsieur BOYENVAL fait état d'un incident survenu à la déchetterie de Froissy le samedi 16 avril.

Il est rappelé que le règlement voté par le Conseil Communautaire précise clairement que les artisans n'ont pas accès à la déchetterie les vendredi après-midi et le samedi.

Concernant les gravats, le nouveau prestataire – Géomater – n'accepte que des gravats "propres". Il sera demandé aux gardiens de faire preuve de souplesse.

→ Circuits de randonnée

Suite à une intervention de Monsieur LE COUTEULX, Monsieur DURANT rappelle que l'entretien des circuits est confié par convention aux communes.

Il sera demandé à l'Office de Tourisme de préciser l'emplacement des poteaux à repositionner. En outre, il faudra procéder au remplacement d'une flèche.

→ Chaussée Brunehaut

Monsieur CAUWEL informe que la cession à l'euro symbolique, au profit des communes de Puy-la-Vallée, Maisoncelle-Tuilerie et Lachaussée du Bois d'Ecu, des parcelles le long de la Chaussée Brunehaut est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission Permanente du Conseil Général.

→ Manifestations

Monsieur LOISEL invite les Maires à prendre des arrêtés de limitation de vitesse à l'occasion des manifestations organisées dans leur commune et à mettre des panneaux de signalisation en place.

→ Assainissement Non Collectif / Permis de Construire

Monsieur RANDOLET informe que la DDASS a émis un avis défavorable sur un Permis de Construire pour lequel la filière préconisée comprenait un puits d'infiltration car la commune a délibéré pour de l'assainissement collectif. Cela signifie que tant que les travaux d'Assainissement Collectif ne sont pas réalisés dans les communes ayant délibéré en ce sens, les permis de construire, dont le dispositif d'ANC a pour exutoire un puits d'infiltration, ne seront pas instruits par la DDASS. Il serait alors nécessaire d'évacuer les eaux traitées vers un autre exutoire (réseau pluvial, fossé,...).

Information complémentaire depuis la réunion du Conseil Communautaire : le problème se posant dans d'autres collectivités, une réunion aura lieu le 12 mai entre les services de la DDASS et la MISE (Mission Inter-Services de l'Eau) afin de réétudier la question.